

PROCÉDURES D'URGENCE

Marche à suivre pour toutes les urgences :

- Couper le moteur et fermer les dispositifs électriques.
- Évacuer les lieux et s'assurer d'être en amont de l'accident (conditions du vent).
- Évacuer les lieux à une distance d'au moins 100 mètres de l'accident, dans toutes les directions.
- Interdiction de fumer ou de sortir une flamme nue à moins de 50 mètres des lieux de l'accident.
- Ne jamais exercer de force excessive sur les robinets. Ne jamais ouvrir les robinets endommagés.
- Éviter de respirer les gaz ou d'être en contact direct avec ceux-ci.
- Prévenir les services d'incendie et les policiers. Les aviser qu'il y avait des bouteilles ou des récipients à bord du véhicule lors de l'accident.

Accidents de véhicules :

- Soyez prêt POUR TOUTE URGENCE
- Ne déplacez pas le véhicule, ou vous pourriez provoquer un déversement de carburant ou d'huile et produire des étincelles.
- Avertissez les autres conducteurs qui passent pas là.

Feux :

- Soyez prêt POUR TOUTE URGENCE
- Appelez immédiatement les pompiers.
- Si c'est sécuritaire, coupez l'alimentation en gaz inflammable.
- Retirez les bouteilles froides du trajet de l'incendie.

- N'éteignez le brûleur à gaz par aucun autre moyen qu'en éliminant la source d'approvisionnement en gaz. Si ce n'est pas possible, laissez le brûleur se consumer.
- Ne vous approchez pas des bouteilles qui sont encore chaudes.
- Si le feu devient incontrôlable et si les bouteilles chauffent, il faut faire évacuer le personnel à une distance d'au moins 100 mètres et les prévenir de ne pas s'approcher.

Premiers soins :

- Gelures : Enlevez tous les vêtements qui restreignent la circulation sanguine, sauf ceux qui adhèrent à la peau. Trempez la région touchée avec de l'eau tiède ou froide.
- Hypothermie : Protégez la victime en l'enroulant dans des couvertures et en la conduisant dans un endroit chaud.
- Appelez le service d'urgence local au 911 pour obtenir des soins médicaux sans tarder.

Les exigences de l'équipe canadienne d'intervention en cas d'urgence :

Lorsqu'il y a déversement ou fuite d'un produit dangereux ou lorsqu'il semble évident qu'il faut transférer ce produit dangereux du véhicule de transport, le chauffeur doit immédiatement avertir :

- la police et / ou une autre autorité locale, en premier lieu; (vois la liste des numéros d'urgence ci-dessous)
- son employeur;
- le consignateur du produit dangereux; et
- le propriétaire ou le locataire du véhicule.

Numéros d'urgence :

Alberta	(800) 272-9600 et police locale
Colombie-Britannique	(800) 663-3456 et police locale
Île-du-Prince-Édouard	(800) 565-1633 ou police locale
Manitoba	(204) 945-4888 et police locale
Nouveau-Brunswick	(800) 565-1633 ou police locale
Nouvelle-Écosse	(800) 565-1633 (902) 426-6030 ou police locale
Nunavut	(867) 920-8130 et police locale
Ontario	police locale
Québec	police locale
Saskatchewan	(800) 667-7525 ou police locale
Terre-Neuve-et-Labrador	(709) 772-2083 et police locale
Territoires du Nord-Ouest	(867) 920-8130
Yukon	(867) 667-7244



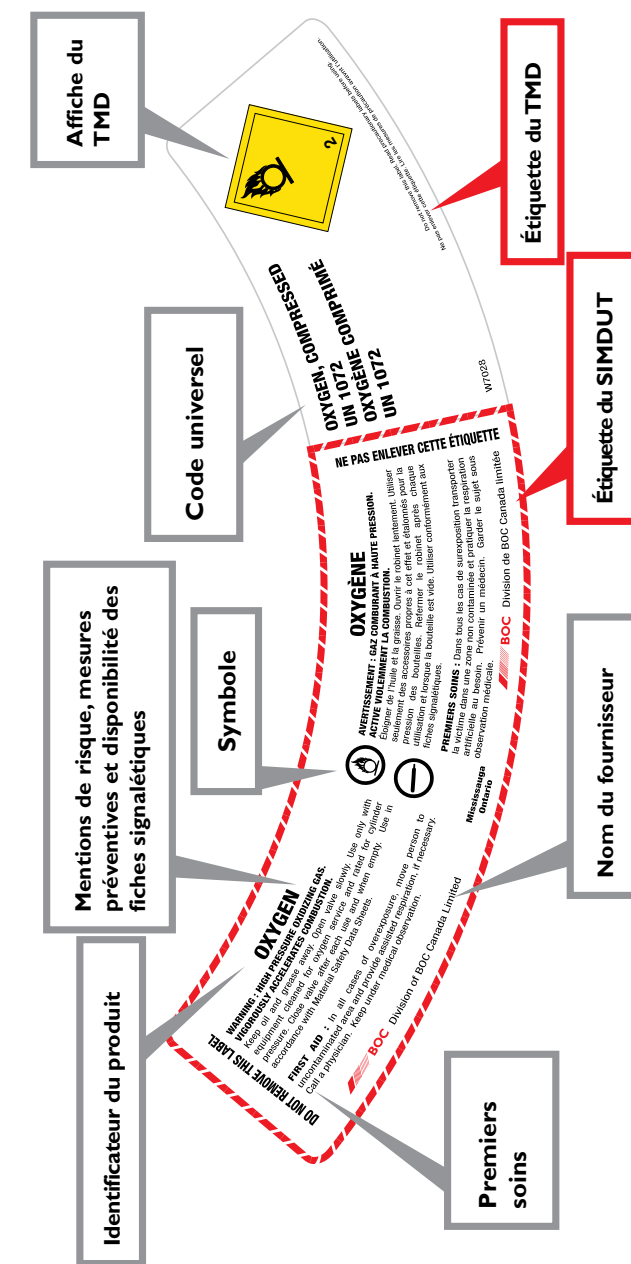
Les conséquences d'une explosion causée par l'accumulation de gaz inflammable dans un véhicule.

Renseignements concernant les interventions d'urgence :

La direction générale du transport des marchandises dangereuses de Transports Canada administre la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et exploite CANUTEC, le centre canadien d'urgence transport, ouvert 24 heures sur 24 pour protéger les Canadiens et l'environnement contre les déversements accidentels de substances dangereuses. En cas d'urgence, vous pouvez appeler CANUTEC à frais virés au : (613) 996-6666.

Dans une situation non urgente, composez le (613) 992-4624 pour joindre la ligne d'information CANUTEC, ouverte 24 heures sur 24.

L'information contenue dans cette brochure est sommaire et sert simplement de guide. Vous ne devriez pas vous fier exclusivement sur cette information pour faire face aux circonstances particulières que vous expérimentez. Elle ne remplace en aucun cas la formation requise par les organismes de réglementation ni les formations qu'il est généralement préférable de suivre. La loi explicative sur le contenu de cette publication peut s'appliquer. Vous devriez obtenir un avis juridique ou consulter les lois pertinentes pour assurer la conformité avec les obligations légales qui vous incombent.



544-0706F

Politique sur le transport sécuritaire des bouteilles

BOC veut assurer votre sécurité lorsque vous transportez des bouteilles BOC gaz

Le saviez-vous...?

[Les gaz comprimés ou liquéfiés peuvent être dangereux pour les raisons suivantes :](#)

Les gaz comprimés ou liquéfiés peuvent être dangereux pour les raisons suivantes :

- Lorsqu'il y a une fuite, les gaz inflammables comme l'acétylène peut créer une atmosphère explosive dans un véhicule.
- Le matériel risque de s'enflammer facilement s'il y a un enrichissement à l'oxygène et le risque de propagation du feu s'en retrouve accru. L'oxyde nitreux a des propriétés similaires.
- Les gaz inertes comme l'azote, l'argon et les gaz de protection peuvent causer un manque d'oxygène et une asphyxie qui conduit à un étourdissement, une perte de conscience et peut entraîner la mort.
- Les gaz toxiques et corrosifs peuvent entraîner une atmosphère toxique, dangereuse pour la santé si inhalé ou en contact avec la peau.
- Lorsque la pression du gaz est forte, une bouteille ou un robinet de bouteille fracturés risquent d'entraîner de graves blessures ou des dégâts importants.
- Les liquides cryogéniques sont très froids et peuvent causer des brûlures de la peau et des ruptures fragiles de métal.
- Lorsqu'un gaz liquéfié se dégage, de grandes quantités de gaz sont formées et vaporisées. Ces quantités sont plus importantes que ce que le préposé est prêt ou équipé à manipuler.
- Tous les dispositifs de sécurité de fonctionnement peuvent laisser s'échapper leur contenu lorsqu'ils sont exposés à la chaleur.

Les renseignements sur les dangers de tous les gaz figurent sur l'étiquette de la bouteille et sur les fiches signalétiques (auxquelles vous avez librement accès au magasin).

PRÉCAUTIONS

Généralités :

La méthode recommandée et la plus sûre pour transporter des bouteilles (les bouteilles de gaz et les récipients cryogéniques) est de faire appel à une entreprise de transport de gaz professionnelle. Le besoin d'utiliser un autre système de transport peut parfois s'avérer nécessaire. Il devient alors impératif de suivre les règles de sécurité pour les bouteilles vides et les bouteilles pleines :



- Arrimer toutes les bouteilles pour les empêcher de bouger durant le transport. Tenir compte de l'éventail des forces à l'œuvre, dans le cas d'accidents de la route éventuels.
- Limiter le nombre de bouteilles à transporter.
- Utiliser un véhicule ou une semi-remorque découvertes, de préférence à tous les véhicules ou remorques fermées. Ne pas couvrir les

bouteilles avec une bâche de façon à favoriser la ventilation.

- Vérifier que les étiquettes de composition figurant sur les bouteilles peuvent être lues facilement.
- Ne jamais laisser tomber les bouteilles ni les entrechoquer.
- Lorsqu'il est possible de le faire, utiliser les dispositifs de levage mécaniques et les chariots pour déplacer les bouteilles.
- Porter des chaussures de sécurité, des lunettes de protection et des gants de protection en cuir pour manipuler des bouteilles.
- Fumer est strictement interdit lors du chargement, du transport ou du déchargement de n'importe quelle bouteille, que son contenu soit inflammable ou non.

Véhicules fermés :

Pour un usage personnel ou non commercial, s'il n'y a aucun autre moyen pratique de transport et si le chargement est inférieur à 5 bouteilles de 30 kg, on peut utiliser les véhicules fermés à condition de suivre les recommandations suivantes :

- Transporter des bouteilles dans l'habitacle du véhicule, là où il y a des passagers, devrait être évité autant que possible.
- S'il n'y a pas d'autre endroit que l'habitacle, une fenêtre au moins doit demeurer ouverte et le ventilateur doit être ouvert au maximum.
- Si les bouteilles sont dans le coffre du véhicule, le couvercle du coffre doit demeurer ouvert et fixe. Vérifier dans le manuel d'utilisation du fabricant si la conduite avec le coffre ouvert est autorisée.

- Décharger les bouteilles aussitôt que possible en arrivant à destination, en raison de la ventilation qui diminue considérablement lorsque le véhicule est à l'arrêt ou stationné.
- Ne pas laisser les bouteilles sans surveillance pendant plus d'une heure et surtout pas jusqu'au lendemain.
- Ne pas utiliser les bouteilles dans un véhicule fermé.
- Toujours transporter les bouteilles de gaz liquide et d'acétylène dans une position verticale.
- Transporter un extincteur convenant aux feux de liquides inflammables dans un véhicule.

[Lorsque les bouteilles sont continuellement transportées dans des véhicules fermés \(comme des ambulances, des véhicules de service contenant de l'équipement de soudage, etc.\), les mesures suivantes sont recommandées :](#)

- Un système permanent doit être en place pour arrimer les bouteilles (à savoir, les bouteilles de gaz et les récipients de liquides cryogéniques).
- Le véhicule doit être équipé d'orifices de ventilation aux dimensions adéquates.
- Les bouteilles doivent être transportées dans un compartiment à part, étanche aux gaz et avec une ventilation qui donne sur l'extérieur.

[Lors du chargement de bouteilles chez le fournisseur, un membre du personnel responsable des ventes ou de charger les bouteilles doit fournir au conducteur les consignes de sécurité en ce qui a trait au chargement et au déchargement et au transport, Il doit également s'assurer que ces consignes sont bien comprises.](#)

Le chargement et le transport des bouteilles doit se faire en conformité avec la réglementation locale.

Bouteilles de gaz :

[Lors du transport de bouteilles dans un véhicule fermé, il faut tenir compte des facteurs suivants :](#)

- Ne pas transporter de bouteilles qui contiennent des gaz toxiques ou inflammables dans aucun véhicule fermé.
- Avant le chargement des bouteilles dans un véhicule fermé, resserrer les robinets des bouteilles et vérifier s'ils sont bien fermés. Vérifier attentivement s'il y a la moindre fuite de gaz.
- Ne jamais transporter de bouteilles munies de détenteurs ou de toute autre pièce d'équipement.
- Ne jamais retirer les dispositifs de protection des robinets durant le transport.

Considérations juridiques :

- Le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD) s'applique.
- Le Règlement local sur le transport des marchandises dangereuses s'applique.

Documentation :

Tous les véhicules utilisés pour le transport de marchandises dangereuses doivent être munis des documents sur le transport des marchandises dangereuses et des guides de procédures d'urgence. Cette consigne ne s'applique toutefois pas au transport de marchandises dangereuses à des fins d'usage personnel.

Plaques-étiquettes de danger :

Les plaques-étiquettes de danger sont des étiquettes de 250 mm de largeur devant être apposées aux quatre côtés des véhicules qui transportent des matières dangereuses et dont le poids brut (c'est-à-dire le poids des bouteilles et du gaz) excède 500 kg. Lorsque le poids du véhicule descend sous les 500 kg, les plaques-étiquettes sont retirées pour ne pas induire les unités d'intervention d'urgence en erreur.

Récipients pour les liquides cryogéniques :

Il existe deux types de récipients cryogéniques :

[1. Les vases de Dewar ouverts \(contenu en contact direct avec l'atmosphère, ce qui engendre une réduction de la teneur en oxygène de l'air ambiant\).](#) Il est donc impératif d'utiliser les vase de Dewar ouverts dans des endroits bien aérés et de s'assurer qu'ils sont stables. Ne jamais utiliser ou transporter un vase de Dewar qui contient de l'oxygène.

[2. Récipients hermétiques munis de valves d'échappement :](#)

Vérifier que les récipients sont en bon état et que les valves sont bien positionnées pour le transport.

- Ne jamais transporter de récipients cryogéniques qui contiennent des gaz inertes ou des contenants de glace sèche sur le siège des passagers.
- Porter des vêtements qui couvrent et protègent la peau au moment de manipuler des récipients cryogéniques.